

Date de dépôt : 15 mai 2013

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Eric Bertinat : Les autorités genevoises (et fédérales) semblent bien peu curieuses de l'installation de la famille Khrapounov sur notre canton

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 26 avril 2013, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Dans la FAO du 5 avril dernier, il était signalé que le service cantonal de l'automobile et de la navigation recherchait un certain « Viktor Khrapounov » sans domicile connu. Est-ce le même Khrapounov (ou Khrapunov) qui, dans la presse, a fait l'objet de plusieurs articles suite à des projets d'investissements immobiliers non négligeables ? Les explications alors fournies par les intéressés sont restées assez lacunaires quant à l'origine des fonds qualifiés de « familiaux ».

On ne peut pas dire que les autorités et les divers acteurs concernés se soient montrés très curieux vis-à-vis de ces gros montants. Cette absence de curiosité, en ce cas, est à mettre en parallèle avec l'aspect presque inquisitorial auquel se trouve confronté n'importe quel citoyen local qui veut ouvrir un compte ou envoyer 500 francs à l'étranger.

On peut aussi s'interroger sur ce manque de curiosité quand on sait que Monsieur et Madame Viktor Khrapounov font l'objet de poursuites judiciaires dans leur pays après qu'ils auraient spolié des particuliers de la ville d'Almaty.

De plus, M. Khrapounov a été mis sur la liste rouge d'Interpol en février 2012, suivi par sa femme en automne de la même année, avec un dossier impressionnant de pots-de-vin et autres abus de biens sociaux et administratifs datant de la période durant laquelle il était maire d'Almaty.

La Suisse se targue de vérifier la provenance de l'argent qui est déposé dans les coffres de ses banques. Pourquoi dans ce cas a-t-on, semble-t-il, fermé si longtemps les yeux ?

Alors qu'en est-il réellement ?

Mes questions sont les suivantes :

- 1. La famille Khrapounov fait-elle l'objet de complaisance de la part de certains milieux (financiers, politiques, immobiliers) ?**
- 2. Comment a-t-elle pu s'implanter à Genève avec un tel pedigree ?**
- 3. Est-ce le même Viktor Khrapounov qui s'est enfui de notre canton et qui fait l'objet d'une notification par publication (FAO du 5 avril 2013) ?**
- 4. Si oui, où s'est-il enfui ?**

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

De nationalité kazakhe, Monsieur Viktor Khrapunov a obtenu une autorisation de séjour sans activité (permis B) au début 2008. Une autorisation d'entrée a été délivrée par l'Office fédéral des migrations (ODM) et l'intéressé est arrivé en Suisse le 3 mars 2008 avec sa famille. Depuis cette date, son permis B a été régulièrement renouvelé.

Le registre des habitants du canton de Genève, tenu par l'office cantonal de la population (OCP), fait état d'une seule personne à ces nom et prénom.

Actuellement, une demande de renouvellement de l'autorisation de séjour dont bénéficie Monsieur Viktor Khrapunov est en cours d'examen à l'OCP.

De nouveaux éléments étant apparus dans le dossier, ils ont été portés à la connaissance de l'ODM, autorité compétente en la matière, pour information et suite utile.

Cela étant, les dispositions légales relatives à la protection des données personnelles ne permettent pas de donner davantage de détails sur les démarches en cours.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Charles BEER